

Calendrier de mise en œuvre des mesures

Actes cliniques	22-déc-24	01-juil-25	01-janv-26
Médecin Généraliste =			
Consultations des médecins généralistes = consultation de référence G / examen obligatoire enfant (0-6 ans) COD / examen obligatoire enfant (6 ans et plus ans) COB	30€/35€/30€		
Consultation obligatoire avec certificat : COE	54 €	60 €	
Consultations longues MT pour les patients de plus de 80 ans (GL1,GL2,GL3)			60 €
Pédiatre =			
Consultations des enfants de 0 à 2 ans : CEH (nouveau code)	39 €	40 €	
Consultations des enfants de 2 à 6 ans : CEK (nouveau code)	35 €		
Examens obligatoires jusqu'à 2 ans : COH	45 €	50 €	
Examens obligatoires de 2 à 6 ans : COK	35 €		
Consultation obligatoire avec certificat : COE	54 €	60 €	
Consultation de recours CEP à tarif opposable, sur adressage écrit du service de protection maternelle et infantile (PMI), de la médecine scolaire, d'une sage-femme, d'un orthophoniste ou d'un orthoptiste : CEP (nouveau code)		60 €	
Psychiatres =			
Consultations de référence des psychiatres	50 €	52 €	
Majoration des psychiatres pour la prise en charge des enfants et des adultes (revalorisation et élargissement jusqu'à 25 ans) : MP	12 €	18 €	
MAF et MPF	23 €	25 €	
Avis ponctuel de consultant (APC/APY y compris pour les gériatres/APU)	60€/67,5€/74€		
Autres spécialités =			
Consultation de référence des neurologues	50 €	52 €	
Consultation de référence des gériatres	32 €	37 €	
Consultation de référence des gynécologues médicaux (code spécialité 70 ou 79)	32 €	35 €	
Consultation de référence des MPR (+ ouverture de l'EPH)	31 € + EPH	35 €	
CDE des dermatologues et FSD	54€ / 45€	60 €	
Majoration pour certaines consultations par les spécialistes en endocrinologie et en médecine interne compétents en diabétologie : MCE	26,5 €	30,5 €	
Infectiologue - Dérogation APC et ouverture majo. MPT et MMF	60€/16€/16€		
Visites/PDSA/SAS			
Visites en période PDSA : régulées ou non régulées			+6,5€
Indemnités kilométriques			ens. revalo.
MCU et MCY			4j ouvrés
Majoration pour prise en charge du patient entre 19h et 21h sur demande de la régulation	5 €		
SAS en sus de la cotation SNP ou MRT: SHE (nouvelle majo.)	5 €		
Majoration dimanche et nuit hors urgence : MHP (nouvelle majo.)			15 €
Majoration de déplacement en montagne : MDM (nouvelle majo.)			10 €
Majoration Visite rapide - médecin intervient au domicile du patient dans les 24 heures suivant l'appel de la régulation du SAS : MVR (nouvelle majo.)			
Téléexpertise			23 €
Urgentistes - Consultation U03, U45 + Majoration de la consultation lorsque le passage est suivi de l'hospitalisation du patient de plus de 75 ans qui arrivent dans le service d'urgence en ambulance ou avec le SAMU : MVU (nouvelle majo.)	35€/48€/10€	40€/50€/20€	
Honoraires de surveillance + Thermalisme			ens. revalo.
Actes techniques :			
Cumul acte technique et acte clinique			autorisation
Majoration DROM CCAM			4%
Chirurgie Obstétrique - Modificateurs OPTAM-CO (K et T)	25% / 16,5%	30% / 21,5%	
Anesthésiste - OPTAM ACO pour S1 et S2 OPTAM ACO	12% / 8%		
Revalorisation du Facteur de Conversion CCAM	+1,5 pts	+1,5 pts	
Baisse des actes de radiothérapie	-5%		
Enveloppe pour la CCAM révisée			100%